

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 22 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	10	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Boris BRU, Patrick BUISSON, Sandrine CURIE, Jean-Pierre JOUVE, Marcelle MANEIN, Aude MARCELLI, Jean-Claude PATINEC, Claude PRION, André PUJOL, Delphine SCOPEL

Procurations : Pascale TOUSSAINT donne procuration à Delphine SCOPEL

Absentes excusées : Pascale TOUSSAINT, Paola CAMPOS, Caroline VIDAL

Absent :

Secrétaire de Séance : Sandrine CURIE

Date de la convocation
17/05/2018

Date d'affichage
17/05/2018

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'ajouter cinq points à l'ordre du jour : contrat unique d'insertion : renouvellement, autorisation pour le désherbage de la bibliothèque, demande de FST pour la mise en place d'un faux-plafond à la salle polyvalente, demande de TEPCV pour le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente et demande de TEPCV pour l'installation d'un éclairage basse consommation à la salle polyvalente.

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Le Conseil municipal valide l'inscription de ces dossiers à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 10 avril 2018

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Mise en place du prélèvement automatique pour les redevables de la cantine scolaire

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Afin de faciliter les démarches des usagers de la cantine scolaire, il est proposé d'instituer le système de prélèvement automatique mensuel.

Cette décision implique la mise en place d'un « contrat de prélèvement automatique » ou règlement financier définissant les modalités d'inscription et le fonctionnement de ce service rédigé en partenariat avec Monsieur le receveur municipal.

Le conseil municipal, après délibération, décide de prévoir la possibilité d'offrir le prélèvement automatique aux redevables de la cantine scolaire.

Commune de Bajamont

Présentation du projet d'adressage

André PUJOL présente le projet en cours d'élaboration en partenariat avec l'Agglomération d'Agen.

Les prochaines étapes sont :

- ✓ Validation des adresses proposées par la commission ad hoc lors du prochain conseil
- ✓ Validation par la Préfecture
- ✓ Choix des devis par le conseil

Travaux de peinture des boiseries extérieures et de la mairie

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Claude PRION explique qu'il est nécessaire de refaire les peintures des boiseries extérieures et des murs intérieurs du hall d'entrée de la mairie et il présente les devis retenus par la commission Cadre de vie.

Sur proposition de la commission et après débats, le conseil municipal valide celui de l'entreprise Peinture Express'47- lieu-dit « Lafitte » – 47270 SAINT-JEAN-DE-THURAC, (devis N°DC0321) pour un montant de 3 125€ TTC et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense qui sera prélevée à l'article 2181 du budget primitif 2018.

Motion à destination du Ministère des Transports relative au devenir de la ligne Périgueux/Agen

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Le rapport gouvernemental de Jean-Cyril SPINETTA sur l'avenir du transport ferroviaire, paru le 15 février 2018, préconisait une fermeture des « *petites lignes* » ferroviaires, qui intègre l'ensemble de la ligne Périgueux Agen malgré ses **20 dessertes ferroviaires quotidiennes en semaine** : 16 trains entre Périgueux Le Buisson, 20 entre Le Buisson Siorac-en-Périgord (en cumul avec la ligne Bordeaux-Sarlat), 8 entre Siorac-en-Périgord et Monsempron-Libos, et 16 entre Monsempron-Libos et Agen.

Les Collectivités territoriales ne peuvent que se féliciter des annonces du Premier Ministre le 26 Février 2018, qui, par des investissements à hauteur de 10 millions d'euros par jour sur le réseau ferroviaire pendant 10 ans, engage l'Etat au maintien de l'ensemble du réseau ferroviaire national.

La ligne ferroviaire Périgueux-Agen est en effet vitale pour les **500 usagers qui l'empruntent quotidiennement**. Depuis 2002, les efforts de la Région Nouvelle-Aquitaine, en concertation avec les besoins du territoire, ont permis une **augmentation de + 41 % de l'offre ferroviaire**, sur un axe qui représente aujourd'hui 1,1 % du trafic à l'échelle régionale.

Cependant, **la dégradation latente de l'infrastructure** et de ses inacceptables conséquences en termes d'horaires et de fréquences, limite aujourd'hui le potentiel de cette ligne ferroviaire. La fréquentation de la ligne avait notamment progressée de plus de 23 % jusqu'en 2007, date liée aux premières fermetures partielles de la ligne pour travaux de nombreux mois.

La ligne est en effet sous la contrainte d'une **multiplication des limitations temporaires de vitesse** avec 4 minutes perdues sur la section Niversac Le Buisson, et avec 13 minutes perdues sur la section Siorac-en-Périgord Agen, où une limitation de vitesse supplémentaire est prévue au nord d'Agen, avec 9 minutes supplémentaires perdues dès le 15 décembre 2018.

De facto, **la compétitivité de la ligne ferroviaire par rapport à la route est aujourd'hui réduite**, avec une perte de temps de 17 minutes pour un temps de transport non dégradé de 2h05. Le temps de trajet est quasi égal à la route entre Siorac-en-Périgord Agen, et supérieure à la route entre Périgueux Agen.

De surcroît, l'audit du réseau conduit en 2017 commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine à SNCF Réseau, classe **la ligne Périgueux-Agen « en très mauvais état »**. A dire d'experts, 140 millions d'euros devraient être mobilisés d'ici 2020 pour assurer la pérennité de la ligne.

Commune de Bajamont

Le désengagement de l'Etat et SNCF Réseau du financement de la maintenance des lignes régionales, soit près de la moitié du réseau néo-aquitain, **met aujourd'hui en péril le tour de table financier nécessaire à la pérennité du réseau ferroviaire national.** Les conclusions de l'audit commandé par la Région Nouvelle-Aquitaine sont pourtant préoccupantes, puisque 1,3 milliard d'euros serait nécessaire afin de maintenir le réseau ferroviaire dans les 10 ans à venir, dont 625 millions d'euros d'ici 5 ans.

Les Collectivités territoriales concernées par le devenir de la ligne Périgueux Agen saluent les efforts accomplis par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour son engagement pour le maintien et l'optimisation de l'exploitation de la ligne ferroviaire depuis sa régionalisation.

Pour autant, au regard des enjeux socioéconomiques pour territoires concernés, des enjeux d'attractivités économique et touristique, des enjeux environnementaux et de report modal, fixés comme une priorité gouvernementale pour les transports du quotidien, **la commune de Bajamont appelle, conformément aux annonces du Premier Ministre, à un engagement fort de l'Etat de SNCF Réseau pour définir le calendrier des travaux nécessaires, et garantir leur financement et leur réalisation.**

Délibération sur table

Contrat unique d'insertion : renouvellement

Résultat du vote : OUI = 11

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) a été recruté au sein de la commune le 26 mai 2015. L'agent a fait fonction d'employé polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts, des voies communales et espaces communs, de l'entretien des bâtiments et du matériel à raison de 20 heures par semaine.

Un premier renouvellement de ce poste a été opéré du 26.05.2016 au 25.05.2017, puis du 26.05.2017 au 25.05.2018 en raison de la situation particulière de l'agent.

Après entretien avec les services de Pôle Emploi, Monsieur le Maire précise que la situation particulière de l'agent en place permet d'envisager un renouvellement de ce contrat aidé pendant une durée complémentaire de 2 ans maximum, soit jusqu'au 25.05.2020. Cette disposition est possible en raison du statut de travailleur handicapé.

Considérant les évolutions récentes de la loi relative aux emplois aidés, et en cas d'accord du Conseil Municipal, le contrat pourra être conclu uniquement d'année en année.

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'admission, les horaires de travail minimum, les modalités de rémunération et les aides de l'Etat (revues à la baisse).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de renouveler le contrat aidé en cours du 26.05.2018 jusqu'au 25.05.2019, par le biais de conventions et contrats successifs de 12 mois chacun ;
- FIXE la durée de service à 20 heures par semaine, rémunérée à hauteur du SMIC horaire en vigueur ;
- PRÉCISE que l'agent fera fonction d'employé polyvalent ;
- ACCEPTE la participation financière de l'Etat, en vigueur pour l'année 2018, sur la base maximum de 20/35^{ème} ;
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Délibération sur table

Autorisation pour le désherbage de la bibliothèque

Résultat du vote : OUI = 11

NON = 0

Abstention = 0

Marcelle MANEIN explique qu'il est nécessaire d'effectuer un désherbage de la bibliothèque parce que certains ouvrages sont très anciens et ne sont plus empruntés. Cette procédure sera encadrée par un responsable de la bibliothèque départementale.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir autoriser Marcelle MANEIN, responsable de la bibliothèque à effectuer cette opération.

Commune de Bajamont

Après délibération, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Marcelle MANEIN à procéder au désherbage de la bibliothèque. Les ouvrages concernés seront donnés à une association ou mis au pilon.

Délibération sur table

Demande subvention au titre du Fonds de Solidarité Territorial

Thématique N°4 : équipements communaux de proximité

Installation d'un éclairage basse consommation à la salle polyvalente

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Claude PRION fait part au conseil municipal des travaux de la commission cadre de vie, notamment concernant l'installation d'un éclairage basse consommation à la salle polyvalente. Après étude des différents devis, il soumet celui d'ALTELEC 47 – « Poulbiac » - 47480 BAJAMONT (N°12 727) pour un montant de 11 672,38 € TTC.

Plan de financement :

Montant des travaux ➤ 11 672,38 € TTC soit 9 726,98 € HT

Subvention AA Fonds de Solidarité Territorial, montant attendu (35%) → 3 404,44 €

Auto-financement ➤ 8 267,94 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'entreprendre l'opération d'investissement sus citée,
- **prévoit** d'inscrire au budget 2018, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au vu du devis présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **sollicite** une subvention auprès de l'Agglomération d'AGEN, au titre du fonds de solidarité territorial (FST),
- **approuve** le plan de financement présenté,
- et **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et au règlement des dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur table

Demande subvention au titre du TEPCV

Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 0

Claude PRION fait part au conseil municipal des travaux de la commission cadre de vie, notamment concernant le remplacement de la chaudière de la salle polyvalente. Après étude des différents devis, il soumet celui d'ALTELEC 47 – « Poulbiac » - 47480 BAJAMONT (N°12 861) pour un montant de 33 024,71 € TTC.

Plan de financement :

Montant des travaux ➤ 33 024,71 € TTC soit 27 520,59 € HT

Subvention AA TEPCV (dispositif PRO INNO 08), montant attendu (80%) → 22 016,47 €

Auto-financement ➤ 11 008,24 €

Commune de Bajamont

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'entreprendre l'opération d'investissement sus citée,
- **prévoit** d'inscrire au budget 2018, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au vu du devis présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **sollicite** une subvention auprès de l'Agglomération d'AGEN, au titre du TEPCV, et l'autorise à signer la convention financière bi-partite,
- **approuve** le plan de financement présenté,
- et **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et au règlement des dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Délibération sur table

Demande subvention au titre du TEPCV

Mise en place d'un faux-plafond salle polyvalente

Résultat du vote : OUI = 11

NON = 0

Abstention = 0

Claude PRION fait part au conseil municipal des travaux de la commission cadre de vie, notamment concernant la mise en place d'un faux-plafond dans la salle polyvalente. Après étude des différents devis, il soumet celui d'ALTELEC 47 – « Poulbiac » - 47480 BAJAMONT (N°12 860) pour un montant de 13 542,35 € TTC.

Plan de financement :

Montant des travaux ☞ 13 542,35 € TTC soit 11 285,29 € HT

Subvention AA TEPCV (dispositif PRO INNO 08), montant attendu (80%) → 9 028,23 €

Auto-financement ➤ 4 514,12 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **décide** d'entreprendre l'opération d'investissement sus citée,
- **prévoit** d'inscrire au budget 2018, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au vu du devis présenté,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **sollicite** une subvention auprès de l'Agglomération d'AGEN, au titre du TEPCV, et l'autorise à signer la convention financière bi-partite,
- **approuve** le plan de financement présenté,
- et **donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération et au règlement des dépenses.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Inauguration du pôle Enfance le 26 mai : organisation

Les derniers détails de l'organisation de cet événement sont revus.

Commune de Bajamont

Réunion publique du 13 juin : organisation

Monsieur le Maire rappelle la tenue de cette réunion publique le 13 juin prochain.

Questions d'actualités

Information organisation du secrétariat : suite au départ de Laurie LIGER, considérant le reclassement de Béatrice BAILLON sur le poste d'accueil à compter du 1^{er} juillet et la période estivale qui implique des absences pour congés, Monsieur le Maire a procédé au recrutement de Patricia COMBEAU en renfort du 1^{er} juin au 31 août pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 26 juin à 20h30